Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 70/1979 (1979)

Artikel: CIRCE III
Autor: Bovard, Michel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-116888

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CIRCE III

Vers une deuxième étape après l'adoption du rapport intermédiaire

Créée en automne 1977, CIRCE III a pour objectif l'élaboration de programmes-cadres pour les années 7, 8 et 9 de la scolarité obligatoire. Elle comprend les représentants des départements cantonaux de l'instruction publique de Suisse romande, des associations professionnelles intéressées et des enseignements professionnel, gymnasial et universitaire.

Dans une première phase de ses travaux (1978), CIRCE III a élaboré un *Rapport intermédiaire* soumis à l'approbation de la Conférence des chefs de département de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CDIP). Ce document a permis de définir la base de travail nécessaire à la formulation de programmes-cadres dans différentes disciplines.

Le 7 décembre 1978, la CDIP a adopté le Rapport intermédiaire et, par là même, confié un mandat définitif à CIRCE III.

Le mandat de CIRCE III

«Considérant

- les travaux de coordination sur le plan suisse;
- les travaux menés à chef par CIRCE et les résultats attestés par leur évaluation;
- la nécessité d'assurer une harmonieuse transition entre les différents degrés de la scolarité obligatoire;
- la nécessité d'assurer aussi une harmonieuse transition entre la scolarité obligatoire et les secteurs post-scolaires (professionnel, de culture générale, gymnasial),

la Conférence intercantonale romande des chefs des départements de l'instruction publique décide la constitution d'une nouvelle commission intercantonale romande de coordination de l'enseignement dont les tâches se rapportent aux degrés 7, 8 et 9 de l'enseignement obligatoire. Le mandat de cette commission est le suivant:

1. *Dans un premier temps*

1.1 Définir la conception pédagogique de l'enseignement de la mathématique pour les degrés 7, 8 et 9 et en élaborer le programme-cadre.

1.2 Définir la conception pédagogique de l'enseignement de la langue maternelle, de la langue II, de l'histoire générale, de l'histoire nationale et de l'éducation civique pour les degrés 7, 8 et 9 et en élaborer ensuite les programmes-cadres.

2. *Dans un second temps*

En fonction des travaux entrepris et des premiers résultats obtenus dans l'évaluation, définir la conception pédagogique de l'enseignement de la géographie, des sciences naturelles, disciplines précédemment groupées sous l'appellation «connaissance de l'environnement», et l'éducation artistique, qui ont fait l'objet d'une coordination aux degrés 1 à 6 et en élaborer ensuite les programmes-cadres pour les degrés 7, 8 et 9.

En outre, CIRCE III est chargée

- d'examiner s'il est possible d'harmoniser des disciplines qui n'ont pas encore fait l'objet d'une coordination,
- de proposer à la Commission romande des moyens d'enseignement les principales innovations méthodologiques propres à favoriser l'acquisition, l'adaptation et la création de moyens didactiques exigés par les programmes ainsi définis,
- de suggérer les mesures générales propres à favoriser le perfectionnement professionnel du corps enseignant.»

La création des sous-commissions

Durant la première moitié de 1979, CIRCE III a procédé à la constitution de quatre sous-commissions, lesquelles ont tenu leur séance constitutive le 7 juin à Lausanne.

Mathématique. Avant que CIRCE III ne commence son activité, un groupe de travail – mandaté par la Conférence des directeurs de l'enseignement secondaire – a esquissé divers modes de coordination de la mathématique aux degrés 7, 8 et 9. Ces propositions ont d'ailleurs notablement influencé les solutions transitoires adoptées par les cantons romands pour faire suite aux programmes de mathématique adoptés pour les degrés 1 à 6.

Désireuse de connaître dans quelle mesure les enseignants romands peuvent souscrire aux principes retenus, CIRCE III a jugé utile de procéder à ce sujet à une vaste consultation. Commencé en mars 1979, ce sondage sera achevé à la fin d'octobre 1979. La synthèse des avis reçus facilitera les travaux de la sous-commission de mathématique, qui appréciera dans quelle mesure elle peut poursuivre selon les modalités retenues.

En cette matière, il est nécessaire d'aboutir dans des délais rapides à des propositions précises, afin que la période transitoire commencée en août 1979 pour les 7es années ne se transforme en état définitif.

Histoire générale, histoire nationale et éducation civique. En 1975, la Commission romande des moyens d'enseignement secondaire a constitué une commission romande d'éducation civique, afin de

«a) préaviser sur les objectifs, la méthodologie, le programme et les moyens d'enseignement de l'éducation civique;

»b) examiner les moyens d'enseignement édités, MAV compris, en vue de leur sélection ou de leur adaptation;

»c) étudier les manuscrits et les projets de matériels en vue de la création de nouveaux moyens d'enseignement.»

CIRCE III n'allait pas de son côté reprendre la question de l'éducation civique – en relation avec l'histoire générale et l'histoire nationale – sans se référer aux travaux effectués dans les deux années qui ont précédé sa constitution. Aussi a-t-elle engagé à propos du rapport d'éducation civique mentionné ci-dessus, déposé en novembre 1977, une consultation identique à celle mise sur pied pour la mathématique.

Dans ce cas également, le résultat de la consultation ne sera connu qu'à la fin d'octobre 1979.

Allemand. La sous-commission de l'allemand, quant à elle, ne pourra travailler de façon véritablement efficace qu'en veillant à maintenir une collaboration étroite avec les responsables de l'introduction de cette discipline aux degrés 4 et suivants de la scolarité obligatoire. Elle devra en même temps se réserver une certaine liberté de choix dans la manière de concevoir la coordination de cette discipline, afin de tenir compte des formations ultérieures que choisiront les élèves.

Français. La sous-commission de français doit élaborer des programmes qui seront appliqués de façon généralisée en 1985/1986, dans le canton de Vaud notamment. Ainsi elle seule paraît avoir suffisamment de temps pour satisfaire aux exigences de la coordination. Compte tenu cependant des délais imposés par l'introduction d'un nouveau programme, elle ne dispose en fait que de deux ans, éventuellement deux et demi, pour accomplir l'essentiel de son travail.

Conclusion

Lors de l'élaboration du Rapport intermédiaire, CIRCE III a pu prendre conscience des difficultés à coordonner l'enseignement aux degrés 7, 8 et 9. La situation même des classes terminales exige que les futurs programmes romands reposent sur un large consensus des enseignants, des parents et des autorités. Les résultats de la consultation entreprise au sujet de la mathématique et de l'éducation civique laisseront entrevoir les chances de réussite – ou les limites – de cette entreprise.

MICHEL BOVARD
président de CIRCE III